

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 MARS 2021 à 20H00 - SUJETS PRINCIPAUX

ETAIENT PRESENTS : Mme Isabelle RIVIÈRE, Mme Stéphanie BRETON, M. Yvonnick BOLTEAU, Mme Annie BOSSARD, M. Gaëtan BARON, Mme Mireille BARBEAU, M. Sylvain FORESTIER, Mme Monique CHAILLOU, Mme Régine ROBINEAU, M. Yves RIPAUD, M. Jean-Yves PILARD, Mme Anne RAFFLEGEAU, M. Philippe BROCHET, Mme Virginie GIRARDEAU-GUILBERT, M. Sébastien RONDEAU, M. Pierrick CESBRON, M. Sébastien VRIGNAUD, Mme Stéphanie CHESNÉ, Mme Dorothée GILLOT-CHEVALIER, M. Nicolas JOLY, M. François RICHARD.

ABSENTS/EXCUSE(E) (S) : Mme Sylvie TABUTAUD donne pouvoir et délégation de vote à Mme Annie BOSSARD, Mme Sandrine BOUDAUD donne pouvoir et délégation de vote à Mme Stéphanie BRETON.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 (Voté à l'unanimité)

Considérant que la loi de finances 2021 et la réforme de la fiscalité directe locale modifient le calcul des taux d'imposition ;
 Considérant que la taxe d'habitation est supprimée et n'est donc plus votée ;
 Considérant qu'en compensation, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est abondé du taux départemental de 16,52 % ;

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé **de fixer** comme suit les taux d'imposition pour l'année 2021 :

- Taux de référence pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,67 % (**taux communal de 15,15 % identique au taux de 2020** + taux départemental de 16,52 %)
- Taux de référence pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : **49,44 %**

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2021 (Voté à l'unanimité)

Le Conseil municipal a décidé, le versement des subventions et participations 2020 aux associations.

Nom de l'association	Proposition	Nom de l'association	Proposition
APE Val d'Asson	3 900 €	Les Amis de la Santé de Vendée (alcool)	80 €
APEL Ecole St Martin	3 900 €	Alcool Assistance - La Croix d'Or	60 €
APEL Ecole Saint Martin (Classes découvertes)	2 040 €	Secours Catholique	180 €
APEL Ecole Notre-Dame St Symphorien	200 €	UDAF 85	200 €
Familles rurales La Bruffière	1 239,00 €	Fédération des malades et handicapés	70 €
Association du Patrimoine	1 000 €	AJA GYM MONTAIGU	290 €
Comité des Fêtes	1 000 €	Adapei Vendée	200 €
Omnisport	22 000,00 €	Handi Espoir	200 €
UNC Anciens combattants	160 €	Association du don de sang Montaigu	120 €
COS Terres de Montaigu	525 €	Protection civile	300 €
		SGFC Saint Georges Football Club	60 €
		MDAV	300 €
		La Cicadelle	200 €
		IME Terres de Montaigu	100 €
		DIG RADIO	200 €
		Amicale des Sapeurs Pompiers de La Bruffière	250 €
		Association Valentin Haüy	100 €

DEMANDE DU FONDS DE SOUTIEN DÉPARTEMENTAL 2021 (Voté à l'unanimité)

Le département de la Vendée a souhaité accompagner les collectivités dans la poursuite de leurs projets en instaurant un Fonds de soutien 2021. Ce dispositif a pour objectif d'encourager la dynamique de relance portée par les collectivités locales. Dans le cadre de ce dispositif, la commune de Treize-Septiers pourrait bénéficier d'une subvention maximale de 38 274.28 €.

Le Conseil municipal a VALIDÉ la demande de fonds de soutien 2021 de 38 274.28 €, pour la réalisation des travaux de réfection du réseau d'eau pluviale pour d'un montant total de 119 185 € H.T.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET D'ESPACE DE VIE SOCIALE (Voté à l'unanimité)

Le Conseil municipal a décidé **D'AUTORISER** Mme le Maire à solliciter les subventions suivantes relatives à la construction d'un espace de vie sociale :

Coût de l'opération : 2 730 431.00 €H.T.

Fonds de concours Terres de Montaigu : 450 000.00 €

Plan de relance – Région : 75 000.00 €

PROJET DE MÉDIATHÈQUE : APPROBATION DU PROJET CULTUREL (Voté à l'unanimité)

Mme le Maire et Mme Barbeau, adjointe à la culture, procèdent à la présentation du projet de médiathèque en esquisant les grandes lignes du projet culturel. La commune de Treize-Septiers s'engage dans ce projet de médiathèque avec la volonté forte d'innover et de répondre de manière ajustée aux attentes des Septiérais.

Le Conseil Municipal **A VALIDÉ** le projet culturel de la future médiathèque de la commune de Treize-Septiers.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 MAI 2021 à 20H00 - SUJETS PRINCIPAUX

ETAIENT PRESENTS : Mme Isabelle RIVIÈRE, Mme Stéphanie BRETON, M. Yvonnick BOLTEAU, Mme Annie BOSSARD, M. Gaëtan BARON, Mme Mireille BARBEAU, Mme Monique CHAILLOU, Mme Régine ROBINEAU, M. Yves RIPAUD, M. Jean-Yves PILARD, M. Philippe BROCHET, Mme Virginie GIRARDEAU-GUILBERT, M. Sébastien RONDEAU, M. Pierrick CESBRON, Mme Sandrine BOUDAUD, Mme Stéphanie CHESNÉ, Mme Dorothée GILLOT-CHEVALIER, M. François RICHARD.

ABSENTS/EXCUSE(E) (S) : M. Sylvain FORESTIER donne pouvoir et délégation de vote à Mme Mireille BARBEAU, Mme Sylvie TABUTAUD donne pouvoir et délégation de vote à Mme Annie BOSSARD, Mme Anne RAFFLEGEAU donne pouvoir et délégation de vote à Mme Monique CHAILLOU, M. Sébastien VRIGNAUD donne pouvoir et délégation de vote à Mme Isabelle RIVIÈRE, M. Nicolas JOLY donne pouvoir et délégation de vote à M. Yvonnick BOLTEAU.

DÉPLOIEMENT DE LA VIDÉOPROTECTION SUR LE TERRITOIRE (Voté à l'unanimité)

Madame le Maire rappelle, qu'au cours des dernières années, la commune de Treize-Septiers a connu des dégradations dans l'espace public causant des dommages importants au préjudice non seulement de la commune mais aussi d'administrés. Il est également fait rappel du projet de déploiement de la vidéoprotection porté par Terres de Montaigu et qui prévoit d'installer pour les communes du territoire intéressées, des dispositifs de vidéoprotection urbaine sur l'espace public,

Le Conseil Municipal A ACCEPTÉ le principe du déploiement de la vidéoprotection ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité des abords des bâtiments et installations publics et du domaine public communal, et notamment sur les secteurs suivants : *Secteur Place de la Croix Rouge, secteur Plan d'eau et secteur complexe sportif*

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 JUILLET 2021 à 20H00 - SUJETS PRINCIPAUX

ETAIENT PRESENTS : Mme Stéphanie BRETON, Mme Annie BOSSARD, M. Gaëtan BARON, M. Sylvain FORESTIER, Mme Monique CHAILLOU, M. Jean-Yves PILARD, Mme Sylvie TABUTAUD, Mme Anne RAFFLEGEAU, M. Philippe BROCHET, Mme Virginie GIRARDEAU-GUILBERT, M. Sébastien RONDEAU, M. Pierrick CESBRON, M. Sébastien VRIGNAUD, Mme Sandrine BOUDAUD, Mme Stéphanie CHESNÉ, Mme Dorothée GILLOT-CHEVALIER, M. Nicolas JOLY, M. François RICHARD.

ABSENTS/EXCUSE(E) (S) : Mme Isabelle RIVIÈRE donne pouvoir et délégation de vote à Mme Stéphanie BRETON, M. Yvonnick BOLTEAU donne pouvoir et délégation de vote à M. Yves RIPAUD, Mme Mireille BARBEAU donne pouvoir et délégation de vote à Mme Annie BOSSARD, Mme Régine ROBINEAU donne pouvoir et délégation de vote à Mme Monique CHAILLOU.

DESIGNATION DU LAUREAT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE VIE SOCIALE SUR LA COMMUNE DE TREIZE-SEPTIERS ET ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES AVEC LE LAUREAT DU CONCOURS- (Votés à l'unanimité)

Madame l'adjointe au Maire de la commune de Treize-Septiers rappelle que s'agissant de l'opération de construction d'un espace de vie sociale sur la commune de Treize-Septiers, 3 candidats ont été admis à concourir et à présenter un projet lors de la réunion du jury qui s'est déroulée le 5 juillet 2021, les projets présentés par les 3 candidats ont été examinés et classés comme suit :

1^{er} - Projet « B » : Cabinet ORIGAMI, 2^{ème} - Projet « C » : Cabinet ARCHI URBA DECO, 3^{ème} - Projet « A » : Cabinet BIGRE ! Architecture

Le Conseil Municipal a APPROUVÉ le classement des projets issu de l'avis motivé du jury et **CHOISI** comme lauréat le groupement représenté par le **Cabinet ORIGAMI – Représenté par Mme Régine SEVIN BOULANGER à MONTAIGU (69 place du Champ de Foire - 85600)** – cotraitants sur le projet : Cabinet BARRÉ, AREST, FIB et CANOPÉE.